

PACK CONTRACTUEL

RAID TRANSSAHARIEN « FUTUROSCOPE – DAKAR »

Ce document constitue le **pack contractuel complet** remis au participant dans le cadre de l'inscription au Raid Transsaharien « Futuroscope – Dakar ».

Il comprend : 1. Le **contrat de réservation – forfait touristique** 2. L'annexe : **conditions spécifiques de participation** 3. Le **bulletin d'inscription participant / équipage** 4. La **check-list documents & échéances**

1. CONTRAT DE RÉSERVATION – FORFAIT TOURISTIQUE

(Version synthétique conforme au Code du Tourisme – Directive UE 2015/2302)

Organisateur / Vendeur

ATYPIK TRAVEL ORGANISATION (A.T.O.)
SARL Voyages Hors des Sentiers Battus – HSB Voyages
Immatriculation Atout France : IM072100001
5 rue de Mayenne – 72140 Sillé-le-Guillaume – France
Tél. +33 (0)2 43 20 21 69 – ato@atypik-travel.com
Garantie financière : APST – RC Pro : MMA

Objet

Le présent contrat a pour objet la vente d'un **forfait touristique** consistant en la participation au Raid Transsaharien « Futuroscope – Dakar », du 27 mars au 8 avril 2026.

Description du voyage

Raid touristique accompagné, non compétitif, en véhicules anciens, selon programme remis au client à titre indicatif (cf plaquette de présentation ci-jointe)

Prix

8 800 € TTC par personne (base chambre double – transport maritime inclus). Tarif sur la base de 2 personnes minimum par équipage.

Prestations incluses

Le prix du forfait comprend : - le transport maritime des véhicules pour les trajets Algésiras / Tanger et Dakar / Le Havre, - la traversée en ferry des participants entre Algésiras et Tanger, - l'hébergement sur l'ensemble du parcours Algésiras – Dakar, en hôtels 3/4/5* (normes locales) et bivouac à la frontière Maroc / Mauritanie, - la demi-pension (petits déjeuners et dîners), - l'encadrement par l'organisation A.T.O. pendant toute la durée du raid, - la présence d'accompagnateurs et de mécaniciens, - l'assistance mécanique (hors pièces, consommables et acheminement), - les accueils officiels, événements et activités mentionnés au programme, - l'organisation logistique générale du raid.

Prestations non incluses

Ne sont notamment pas inclus dans le forfait : - les vols Dakar / Europe, - le carburant, les déjeuners, - les assurances personnelles (annulation, assistance, rapatriement, bagages), - l'assurance du véhicule et le pack Responsabilité Civile transsaharien (environ 200 € par véhicule), - les frais de visa (notamment Mauritanie/env. 60€), - les pièces de rechange et leur acheminement, - les dépenses personnelles (boissons hors repas, téléphone, internet, etc.), - tout ce qui n'est pas expressément mentionné dans la rubrique « Prestations incluses ».

Paiement

Acompte à l'inscription 1760 €/personne – solde à régler au plus tard le 1^{er} mars 2027 (sans relance de notre part).

Annulation

Conformément au Code du Tourisme, le voyageur peut annuler le contrat à tout moment avant le départ. Cette annulation entraîne l'application des frais ci-dessous.

Compte tenu du calendrier du raid et du fait que la commercialisation débute le **28 janvier 2026**, les frais d'annulation sont définis comme suit.

Date d'annulation	Frais d'annulation appliqués
De l'inscription au 28 février 2026 inclus	Acompte conservé – 20 % du montant total du forfait
Du 1er mars 2026 au 10 mars 2026 inclus	30 % du montant total du forfait
Du 11 mars 2026 au 17 mars 2026 inclus	50 % du montant total du forfait

Date d'annulation	Frais d'annulation appliqués
Du 18 mars 2026 au 22 mars 2026 inclus	75 % du montant total du forfait
À partir du 23 mars 2026	100 % du montant total du forfait

Les assurances éventuellement souscrites ne sont jamais remboursables.

Toute annulation devra être notifiée par écrit (courrier ou email). La date de réception de la demande d'annulation par l'organisateur fera foi pour le calcul des frais.

Assurances

Les assurances personnelles ne sont pas incluses et sont fortement conseillées.

Une assurance multirisques ASSUREVER (annulation, soins, rapatriement, perte de bagages) vous est proposée en option par l'organisation au tarif de 440 €/personne (à verser avec le premier acompte).

Responsabilité

L'organisateur est responsable de la bonne exécution du forfait conformément au Code du Tourisme, hors cas de force majeure ou faute du client.

Acceptation

Le client reconnaît avoir pris connaissance du présent contrat et de ses annexes et les accepter sans réserve.

2. ANNEXE – CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE PARTICIPATION

(Annexe intégrale validée – voir version complète ci-jointe)

La présente annexe définit notamment : - la nature du raid - les conditions de participation - les obligations véhicules et équipages - les règles de sécurité - l'acceptation des risques

Cette annexe fait partie intégrante du contrat.

3. BULLETIN D'INSCRIPTION – PARTICIPANT / ÉQUIPAGE

Participant principal

Nom / Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Autre(s) participant(s)

Nom / Prénom :

Véhicule engagé

Marque / Modèle :

Année :

Immatriculation :

Véhicule personnel Véhicule loué ou emprunté

Options

Assurance multirisque (optionnelle)

Montant versé à l'inscription : €

4. CHECK-LIST DOCUMENTS & ÉCHÉANCES

Documents participants

Passeport valide Permis de conduire national Permis de conduire international
 Assurance multirisques (optionnelle)

Documents véhicule

Carte grise Assurance carte verte Assurance Responsabilité Civile (fournie par l'organisation sur la partie africaine) Photos du véhicule Liste accessoires embarqués

Échéances

Inscription confirmée Acompte versé Solde réglé (1^{er} mars 2026) Documents transmis

SIGNATURES

Fait à

Le

Signature du participant précédée de la mention : Signature Organisateur :

« Lu et approuvé »

Pour le versement de l'acompte et du solde, merci d'utiliser les informations bancaires suivantes :

Crédit Mutuel					
RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque 15489	Guichet 04802	N° compte 00055367801	Clé 63	Devise EUR	Domiciliation CCM BEAUMONT NORD SARTHE
Identifiant international de compte bancaire					
FR76	IBAN (International Bank Account Number) 1548 9048 0200 0553 6780	163	BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A		
Domiciliation CCM BEAUMONT NORD SARTHE 24 PLACE DES HALLES BP 70017 72170 BEAUMONT SUR SARTHE			Titulaire du compte (Account Owner) STE H.S.B VOYAGES 5 RUE DE MAYENNE 72140 SILLE LE GUILLAUME		
0 820 01 39 06 (Service 0,12 €/min + prix appel)					
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.			PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE		

Et si vous préférez régler par carte bancaire, nous vous ferons parvenir – sur demande – un lien de paiement.

ANNEXE – CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE PARTICIPATION RAID TRANSSAHARIEN « FUTUROSCOPE – DAKAR »

1. Nature du raid

Le Raid Transsaharien « Futuroscope – Dakar » est un raid touristique accompagné, non compétitif et non chronométré. Il ne constitue en aucun cas une épreuve sportive. Il s'agit d'un voyage d'aventure motorisé impliquant des déplacements sur de longues distances, dans des zones présentant des conditions climatiques variables, des infrastructures inégales et un éloignement possible des services médicaux.

2. Conditions de participation

Chaque participant doit être majeur, titulaire d'un permis de conduire national et international valides, et disposer des capacités physiques et psychologiques nécessaires à un raid de longue distance. Le participant s'engage à fournir tous les documents administratifs requis et à respecter les consignes de l'organisation.

3. Obligations véhicules et équipages

Les véhicules engagés doivent être des véhicules anciens ou youngtimers validés par l'organisation, en parfait état de fonctionnement, conformes à la réglementation des pays traversés et couverts par une assurance Responsabilité Civile (pack RC transsaharien, fourni par ATO). L'organisation se réserve le droit de refuser ou d'exclure tout véhicule jugé inadapté ou dangereux.

4. Règles de sécurité

Les participants s'engagent à respecter le code de la route de chaque pays traversé ainsi que les consignes de sécurité communiquées par l'organisation. Tout comportement dangereux ou incompatible avec l'esprit du raid pourra entraîner l'exclusion sans remboursement.

5. Acceptation des risques

Le participant reconnaît avoir pleinement conscience des risques inhérents à un raid transsaharien (conditions climatiques, état des routes, contraintes mécaniques, éloignement des centres médicaux) et les accepte en connaissance de cause. Il renonce à engager la responsabilité de l'organisateur en dehors des obligations légales applicables aux forfaits touristiques.